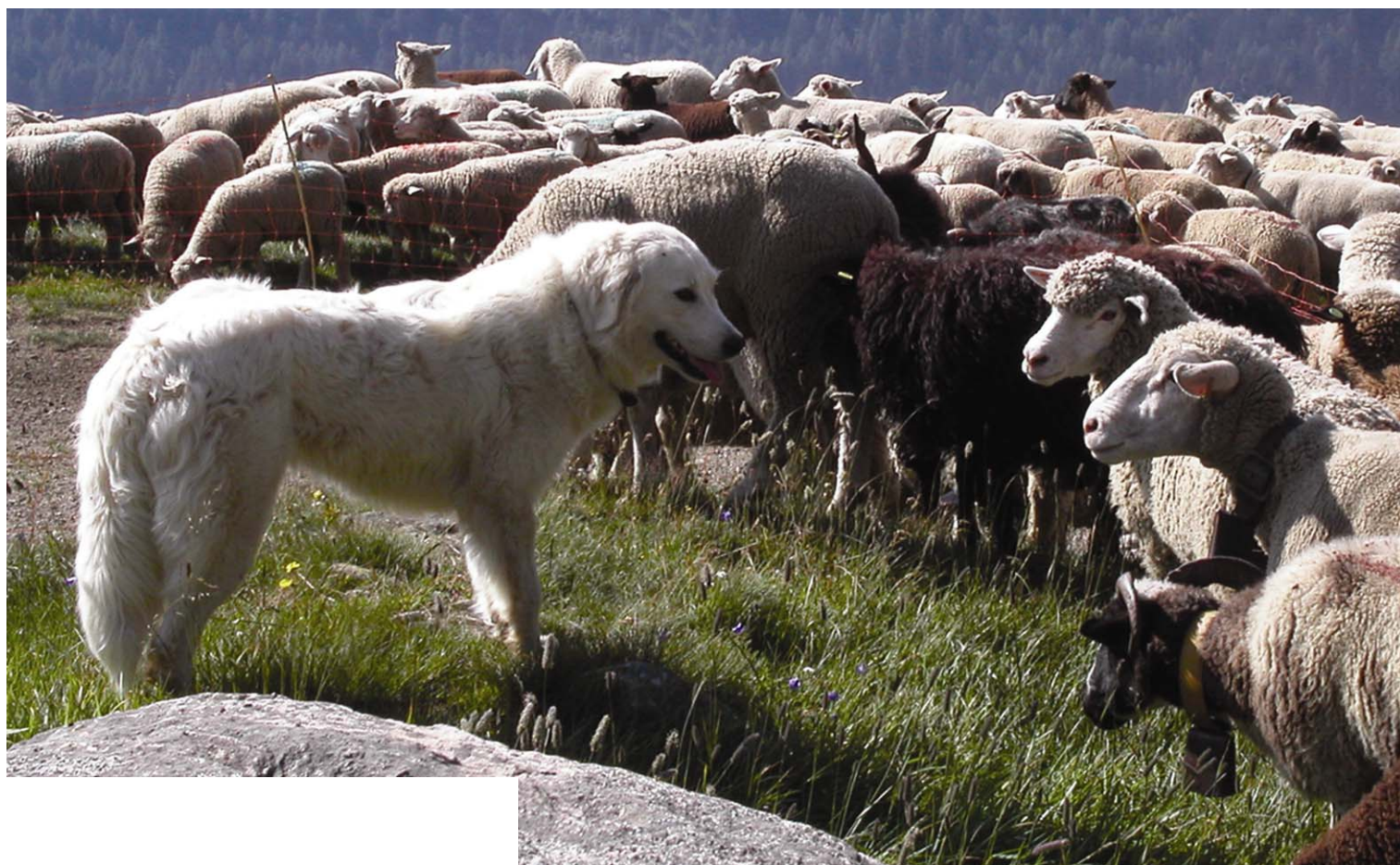


Fiche technique pour bergers de bétail sur les alpages avec chien de protection



Impressum

Editeur AGRIDEA
 Avenue des Jordils 1
 Case postale 128
 CH-1000 Lausanne 6
 Tel. 021 619 44 00 / Fax 021 617 02 61
 www.agridea.ch

Redaction Riccarda Lüthi, Daniel Mettler, AGRIDEA

Photos Riccarda Lüthi

Mise en page Petra Tamagni, AGRIDEA

Impression Edy Bridy, AGRIDEA

 © AGRIDEA, Avril 2006

I. Préparation de l'estivage

Comme responsable d'un troupeau de moutons ou de chèvres, tu es responsable de la prospérité des animaux qui t'ont été confiés. Tu ne peux te reposer que sur toi-même, tu travailles sept jours par semaine et dois prendre de nombreuses décisions de manière autonome. Les points suivants sont importants pour la préparation :

- Des connaissances de base sur les thèmes de la santé du bétail, des chiens de conduite, des chiens de protection, des techniques de pâture, des clôtures, de l'affouragement, des contrats de travail, des bases légales, etc., peuvent être obtenues dans les cours pour bergers de petit bétail des écoles d'agriculture du Haut Valais et des Grisons.
- Pour la connaissance pratique des chiens de protection, de leur fonction et de leur mode de travail, tu peux rendre visite à un centre régional de conseil et de formation en protection de troupeaux.
- Une visite de l'alpage avant ou au début de la saison d'alpage est conseillée. Il faut en particulier être attentif : aux conditions topographiques, au plan de rotations des parcs, à la distance entre le lieu d'hébergement et les surfaces de pâtures, à l'état des infrastructures (cabane, possibilités de chauffer, eau potable, etc.), à l'accès, aux fournitures en matériaux divers (bois de chauffage, nourriture), aux relations de voisinage.
- Les bergers des années précédentes peuvent souvent te fournir des renseignements intéressants sur les qualités et les défauts de l'alpage.
- Conviens des conditions d'emploi avant le début de la saison d'alpage, par un contrat. Les points suivants doivent être clairement définis : employeur, employé, lieu de travail, temps de travail / durée, motif de l'emploi / fonctions, tâches / devoirs, salaire, prestations sociales, assurances, bases légales (Code des obligations), conditions générales, responsabilités particulières et responsabilité civile. Il est préférable de convenir par écrit d'éventuelles autres conventions particulières.
- La littérature et Internet fournissent des informations complémentaires sur le thème des alpages, des chiens de troupeau et des bergers.

Le chien de conduite

Le chien de conduite est ton collaborateur indispensable pour la durée de l'alpage. Il faut un chien de conduite pour remplir les conditions de gardiennage permanent d'un troupeau de moutons.

Un bon chien permet une conduite contrôlée et tranquille du troupeau pendant la pâture, pour le rassemblement et le parage, ainsi que pour le changement de parc.

Commence bien à l'avance la recherche d'un chien de conduite pour la saison d'alpage, car il n'est pas simple d'en trouver un bien adapté. Sur le principe, on peut prendre des chiens d'âges et de niveaux de formation différents. On peut aussi louer un chien pour une seule saison d'alpage. Les différentes races de chiens de conduite (Bergamasque, Border Collie, Berger Allemand, etc.) ont leurs qualités et défauts propres. Les croisements peuvent aussi donner de bons chiens de conduite, persévérants. Si le bâtard provient d'une lignée valable de chiens de conduite, il a des chances de devenir bon pour l'utilisation avec du petit bétail.

La formation d'un chien nécessite beaucoup de temps. Tu peux tirer parti des offres de cours et du soutien de chevriers et de moutonniers expérimentés. La formation du chien ne commence souvent que vers l'âge de 10 mois environ. Avec un travail régulier, tu disposeras après 2-3 ans d'un chien bien formé qui peut encore cumuler de l'expérience. Pense que tu ne peux pas attendre trop d'un jeune chien durant la première saison d'alpage et qu'il ne faut pas trop le solliciter.

Indépendamment de l'âge du chien et de son niveau de formation, il est conseillé de prendre quelques cours chez un professionnel avant le début de l'alpage. Ceci te permet, comme futur berger, d'acquérir une expérience pratique dans le travail de rassemblement de troupeaux et de mieux évaluer ton chien.

⇒ Les questions sur les cours de formation et les possibilités d'entraînement peuvent être adressées à la SSDS (Association suisse pour les chiens de conduite). Il existe des groupes régionaux de la SSDS dans toute la Suisse.

Chiens et responsabilité civile

Selon la loi, le berger est responsable des chiens durant la saison d'alpage, même si ceux-ci ne lui appartiennent pas. Car c'est lui, et non le propriétaire, qui s'occupe des animaux et les contrôle. Si le berger travaille sous mandat, c'est-à-dire avec un statut d'indépendant, il est responsable des dégâts causés à des tiers. Comme le berger est responsable des chiens, il a besoin d'une assurance responsabilité civile complémentaire, respectivement d'une extension de sa RC (couverture complémentaire "activité professionnelle"). Si le berger n'est pas responsable des chiens durant la saison d'alpage, ceci doit faire l'objet d'un contrat particulier entre le responsable de l'alpage (respectivement le propriétaire du chien de protection) et le berger.

II. Le temps de l'alpage

Fonctionnement, travail et relations avec les chiens de protection

Les chiens de protection protègent leur troupeau de la menace des loups, lynx, ours, renards, chiens sauvages, corbeaux et aigles. Ils marquent leur territoire et se placent sur leurs gardes, entre le troupeau et la source de dérangement, aboyant en cas de danger. Il est rare qu'ils en viennent à la bagarre. Le lien social entre le chien de protection et son troupeau est fortement conditionné, alors que son lien avec les humains est réduit au minimum. Les chiens de protection sont engagés pour la protection du troupeau et doivent être clairement différenciés des chiens de conduite. En tant que berger, tu es la personne de référence principale pour les chiens de protection durant toute la saison d'alpage. Tu les observes et les nourris, et intervient en les corrigeant lorsqu'ils ne se comportent pas bien. Les points suivants sont importants dans le travail avec les chiens de protection :

- Durant la saison d'alpage, les chiens de protection restent nuit et jour avec le troupeau en plein air.
- Tu nourris les chiens avec les distributeurs automatiques (selon les alpages, ceux-ci peuvent s'avérer une complication inutile, surtout dans le cas de changements fréquents de parcs) ou tu distribues une fois par jour les portions de nourriture. Les chiens de protection doivent TOUJOURS être nourris au voisinage immédiat du

troupeau, et jamais près de ton habitation ! Autrement, tu risques de leur faire perdre leur fidélité au troupeau. Normalement, les chiens de protection cherchent et trouvent l'eau eux-mêmes.

- L'attachement des chiens de protection à la personne de référence que tu es pour eux, ne doit pas être trop grand. Après avoir salué ton arrivée sur le pâturage, ils doivent rapidement retourner vers le troupeau. Au besoin, tu dois les renvoyer vers le troupeau en disant "retour vers les moutons !"
- Les chiens de protection ne peuvent protéger le troupeau que si celui-ci reste rassemblé, surtout durant la nuit. Le parage nocturne n'est pas toujours nécessaire, mais permet une protection optimale et un meilleur contrôle du troupeau, spécialement en cas de menace aiguë par les animaux prédateurs.
- Tous les soirs, il te faut rassembler le troupeau dans un endroit favorable pour passer la nuit (pas trop raide et sans risque de chute à proximité immédiate).
- Si tu parques le troupeau durant la nuit, il est bien de laisser au moins un chien en dehors pour qu'il ait une plus grande marge de mouvement et puisse réagir au danger.
- Souvent, le chien de tête devance le troupeau pour s'assurer que le terrain est sans danger ou pour le sécuriser. Lorsque les moutons ne sont pas encore pleinement habitués aux chiens de protection, ce comportement peut générer des mouvements indésirables et dangereux du troupeau. Pour réduire ce risque, les chiens de protection peuvent être conduits à la laisse au travers des passages étroits et dangereux. Lorsque le troupeau s'est habitué aux chiens, ceux-ci peuvent marcher librement avec le troupeau.
- Si un nouveau chien est intégré au troupeau durant la saison d'alpage, il faut demander l'aide supplémentaire d'une personne expérimentée.

Travail et contact avec le chien de conduite

Le travail avec un chien de conduite sur un troupeau de moutons ou de chèvres ne s'apprend pas en peu de temps, spécialement sur un terrain d'alpage difficile. Ce travail nécessite des connaissances de base ainsi qu'une expérience du comportement des troupeaux et une capacité à reconnaître les dangers et les passages étroits dans le terrain.

Tu trouveras ci-dessous les principales règles permettant d'optimiser le comportement du chien de conduite :

Contact général :

- Tu nourris ton chien de conduite dans ou près de ta cabane de berger. Tu donnes le repas principal le soir après le travail, pour qu'il puisse digérer tranquillement. On observe, chez les Border Collies en particulier, une perte de poids après un travail difficile. Dans ce cas, tu peux nourrir le chien autant qu'il peut manger. Il lui faut toujours de l'eau à disposition.
- Ton chien a besoin d'une place de repos sèche et protégée du vent dans ou à proximité immédiate de la cabane.
- Ne joue pas avec ton chien (balles, bâton, etc.) ! Il a besoin de son énergie pour le travail. Si le chien développe trop d'intérêt et de plaisir au jeu, sa motivation au travail risque de diminuer.
- Fais attention à ce que ton chien ne chasse pas les ongulés sauvages ou les marmottes.
- Une bonne relation entre ton chien de conduite et toi est déterminante pour un bon travail en commun sur l'alpage. Si le chien te fait confiance, qu'il a du respect et qu'il est humble, il donnera toujours le meilleur de lui-même au travail.



Les chiens de protection de troupeaux sont toujours nourris à proximité du troupeau. Le nombre de chiens est adapté à la grandeur du troupeau : il est conseillé de garder au moins deux chiens ensemble, 2-3 à partir de 500 moutons et 3-4 à partir de 1000 moutons.

Travail avec les moutons

- Dans le travail avec les moutons, donne au chien de conduite des ordres courts, clairs, distincts et conséquents (toujours les mêmes mots ou sifflets pour les mêmes tâches). Si tu achètes ou loues un chien déjà dressé, il est utile de noter les mots auxquels il est habitué et d'en reprendre l'usage.

Dégâts de prédateurs

- Si tu trouves sur l'alpage, des animaux blessés ou morts, avec soupçon de prédation, il te faut immédiatement en informer le responsable de l'alpage et le garde-chasse responsable.
- Le plus souvent, tu peux indiquer au garde-chasse la cause certaine de mortalité (chute de pierre, maladie, prédateur sauvage ou chien errant).
- Jusqu'à l'arrivée du garde-chasse, il te faudrait couvrir l'animal mort (avec des pierres ou une bâche plastique) afin que ni les chiens, ni les animaux sauvages ne puissent manger le cadavre. Plus le cadavre est mangé par les animaux sauvages, plus il sera difficile d'identifier la cause de la mort.
- Si les chiens mangent de la viande crue de mouton, il y a un risque de propagation du vers solitaire.
- Comme mesure de précaution, il est souhaitable, après l'attaque d'un prédateur, de rassembler tout le troupeau et de le parquer durant la nuit.

- Evite des déplacements inutiles aux animaux ! D'une part, le troupeau doit pouvoir manger tranquillement et ne doit pas être déplacé plus que nécessaire; d'autre part, la résistance des chiens de conduite varie d'un individu à l'autre et n'est pas inépuisable. Durant les chaudes journées d'été, il est important de t'assurer que le chien peut boire suffisamment pendant ses pauses. Les chiens, Border Collies en particulier, ont tendance à faire de trop gros efforts qui peuvent se traduire par des problèmes circulatoires.
- Respecte les périodes naturelles d'activité et de repos des moutons durant la journée : phase active le matin et en fin d'après-midi / phase de repos en mi-journée et la nuit.
- Si tu ne peux pas avoir un aperçu complet du terrain et que tu n'as pas une grande habitude de la conduite de troupeaux, il est préférable que tu te déplaces davantage. N'envoie le chien que lorsque tu peux le suivre du regard et que tu peux au besoin l'arrêter et corriger la manœuvre.
- Le chien de conduite n'a pas le droit de déplacer des moutons sans ta sollicitation et ne doit pas être laissé sans surveillance vers le troupeau et les chiens de protection.

- Ton chien de conduite doit rester à distance lorsque tu manipules du bétail malade ou des agneaux nouveau-nés.
- Les chiens de conduite sont dominants vis-à-vis des chiens de protection et après quelques jours de contacts, ils ne seront plus dérangés dans leur travail de conduite.



Après quelques jours d'accoutumance, la cohabitation entre le chien de conduite (Border Collie, devant) et le chien de protection (Berger de Maremme et des Abruzzes, derrière) ne pose en règle générale plus de problème. Tous deux accomplissent leurs propres tâches qui sont totalement différentes.

Problèmes et conseils

- **Dérangement de la conduite par les chiens de protection :** si les chiens de protection dérangent durant la conduite du troupeau ou pendant tout autre travail avec le troupeau, ils peuvent – ou au moins le chien dominant – être tenus à la laisse, au moins durant les premiers jours sensibles de l'estivage.
 - **Chiens trop timides :** tu peux occasionnellement nourrir à la main les chiens trop timides, les conduire quelques heures à la laisse et les caresser sur tout le corps. Evite cependant de contraindre le chien ou de le surprendre dans son sommeil. Il devrait venir vers toi sans contrainte et se laisser attraper. Il peut se passer quelques temps (2-3 semaines) jusqu'à ce que les chiens de protection s'habituent à toi.
 - **Chiens trop attachés :** ne gêne pas le chien trop attaché avec des caresses et des friandises ! Si les chiens de protection sont envahissants pendant les repas, ou qu'ils se tiennent au voisinage de la cabane sans le troupeau, il faut les chasser.
 - **Bagarre entre chiens pendant le nourrissage :** si les chiens se mettent à se bagarrer durant le nourrissage, il faut distribuer les portions individuelles assez éloignées l'une de l'autre.
- Il peut être utile de rester au voisinage jusqu'à ce que les chiens aient fini de manger.
- **Les moutons et les chèvres mangent l'aliment des chiens :** nourris les chiens de telle sorte que les chèvres et les moutons ne puissent pas atteindre leur nourriture, car les chèvres et les moutons aiment bien l'aliment des chiens (il contient du sel).
 - **Chiennes en chaleur :** éviter le contact avec les mâles ! Discute des mesures possibles avec le responsable de l'alpage.
 - **Les chiens de protection jouent avec les moutons :** il arrive que de jeunes chiens jouent avec l'un ou l'autre animal du troupeau, dans les heures du début et de fin de journée. Ceci peut entraîner des blessures et des états d'épuisement. De ce fait, les jeux avec le bétail ne peuvent pas être tolérés. Corrige le chien qui joue avec de puissants "NON !". Tu dois interrompre son comportement de jeu. Si nécessaire, prends-le temporairement à la laisse.
 - **Chasse de marmottes :** occasionnellement, les chiens de protection chassent les marmottes sur l'alpage. Il faut être particulièrement attentif à ce problème durant le premier été sur l'alpage avec des chiens. Le risque diminue nettement les années suivantes, car les marmottes s'habituent à la présence des chiens de protection. Si tu prends le chien sur le fait, tu peux le chasser avec de bruyants "NON" et en tapant par terre avec un bâton.
 - **Chiens chasseurs :** les chiens de protection qui suivent fréquemment des traces de gibier ou qui chassent (chevreuils, chamois, bouquetins, oiseaux nichant au sol), sont inadéquats pour le travail sur l'alpage. La correction de cette tendance est pratiquement impossible et de tels chiens ne doivent plus être engagés dans des exploitations d'estivage. Des chiens chasseurs peuvent d'ailleurs être abattus par le garde-chasse responsable.
 - **Conflit entre usagers :** les divers usagers des alpages ont des intérêts différents et ne voient pas tous positivement l'engagement de chiens de protection. Il est de ce fait important de s'appliquer à une bonne communication pragmatique avec le garde-chasse responsable, les chasseurs et les voisins de l'alpage.



Dans les passages étroits et abrupts, les moutons ne doivent pas être dérangés ou stressés par les chiens de conduite ni par les chiens de protection.

Tourisme

Les sentiers pédestres mènent à travers de nombreux alpages et pâturages où les rencontres entre chiens de protection et promeneurs ou cyclistes sont fréquentes. Pour éviter les conflits, il te faut prendre en compte les points suivants :

- Il existe des panneaux d'information sur les chiens de protection et le comportement correct à avoir envers eux. Ceux-ci sont à poser de manière bien visible le long des chemins qui mènent à l'alpage. Les panneaux peuvent être obtenus par le responsable de l'alpage auprès de la station de la Coordination nationale pour la protection des troupeaux, AGRIDEA.
- Comme berger, tu es attentif au comportement des chiens envers les touristes. En cas d'aboiement durable excessif ou si le chien approche les gens à moins de deux mètres, tu corriges le chien de protection en l'appelant fortement par son nom et par un "NON !" clair. Si le chien ne réagit pas, tu t'approches et tapes sur le sol avec ton bâton de berger. Pour le travail sur l'alpage, on donnera la préférence à des chiens timides qui gardent la distance.
- Avec des chiens étrangers au troupeau, les chiens de protection peuvent s'imposer avec agressivité, aboyer, grogner et mordre. Il ne devrait cependant pas en résulter de blessures. Dans les situations critiques, il peut être préférable que le chien étranger soit libre, car beaucoup de chiens sont plus agressifs lorsqu'ils sont tenus en laisse.

Toutefois, si un chien étranger court vers le troupeau, il faut pouvoir compter sur une réaction énergique du chien de protection.

- Il est préférable que les touristes curieux ou irrités puissent s'adresser à toi et être informés sur le comportement des animaux.
- Aux heures de la mi-journée, tu peux éviter de laisser le troupeau et les chiens de protection se reposer au voisinage immédiat d'un sentier pédestre.

Clôtures

- **Filets électriques** : les filets électriques ne peuvent être utilisés que temporairement sur l'alpage. Ils conviennent au parcage nocturne ou pour la fermeture temporaire d'un passage. Clôturer des longues distances n'est le plus souvent pas rentable. Les parcs nocturnes en filets électriques doivent autant que possible être électrifiés. Les animaux risquent de s'emmêler, de se blesser ou même de s'étrangler dans des filets non électrifiés. Le parc nocturne doit être régulièrement déplacé, tous les quelques jours, suivant sa dimension et suivant les conditions météorologiques. Un terrain mouillé et sale dans le parc nocturne n'est pas favorable à la santé des ongles du bétail.
- **Clôtures fixes** : un parc rigide en bois ou en treillis au centre de l'alpage convient aux animaux qui doivent être sortis du troupeau et à la manutention des animaux malades. Pour les passages étroits ou pour la limite avec les pâturages voisins qui doivent être clôturés chaque année, on peut utiliser des treillis rigides permanents ou des treillis souples en combinaison avec des fils électriques métalliques ou synthétiques.
- **Clôtures de protection** : les clôtures, en particulier les clôtures électriques sont efficaces contre les prédateurs.
- **Informations complémentaires** : diverses fiches techniques peuvent être obtenues chez AGRIDEA à Lausanne (021 619 44 70).

**Adresses de contacts,
adresses Internet :**

Landwirtschaftszentrum Visp, VS
Talstrasse 3
3930 Visp/VS
Tél. : 027 948 08 10
www.lz-visp.ch

Landwirtschaftliches Bildungs- und Beratungszentrum Plantahof, GR
7302 Landquart
Tél. : 081 307 45 45
www.plantahof.ch

Société suisse pour la formation des chiens de troupeaux :
SSDS Swiss Sheep Dog Society
Urban Lanker
7276 Davos-Frauenkirch
Tél. : 079 209 90 36
www.ssds.ch

AGRIDEA
Coordination nationale pour la protection des troupeaux
Daniel Mettler
Tél. : 021 619 44 31
www.herdenschutzschweiz.ch
=> adresses des services régionaux de vulgarisation.

alpages : informations et offres d'emploi :
www.zalp.ch

Bureau de placement durant l'estivage :
Alpophon, Tél. 078 813 60 85

Littérature :

Zalpverlag, 2005
Neues Handbuch Alp, Handfestes für Alpleute, Erstaunliches für Zaungäste
ISBN : 3-033-00443-1

Hans Chliffard, Herbert Sehner, 2004
Ausbildung von Hütehunden

Derek Scrimgeour, 2003
Modernes Border Collie Training
ISDN : 3-9803-006-6-8

H. Glyn Jones, Barbara C. Collins
Mein Leben mit Bordercollies,
Training-Handling- Trialling
ISDN : 3-9803006-1-7

Riccarda Lüthi, Daniel Mettler, 2006
Guide pour l'élevage, la détention et l'utilisation des chiens de protection de troupeaux
AGRIDEA Lausanne

Thomas Althaus, 2005
Bericht der Arbeitsgruppe "Herdenschutzhunde" des Bundesamtes für Umwelt Wald und Landschaft, BUWAL

WWF Schweiz, 2005
Protection des troupeaux: Mémento pour les éleveurs de petits animaux de rente

Jean-Marc Landry, 2004
Synthèse de la littérature sur les chiens de protection

